

Délibération n°
2026.007

Séance du 02/09/2026
N° ordre : 01



Nombre de membres

- En exercice : 11
- Présents : 10
- Excusés : 1

OBJET :

**Installation du
Conseil
d'administration**

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 07/09/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 07/09/2026

Accusé de réception en préfecture
019-261922900-20260902-CCAS_DL2026_007-DE
Date de télétransmission : 07/09/2026
Date de réception préfecture : 07/09/2026

**Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
de Saint-Pantaléon-de-Larche**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le deux septembre deux mil vingt-six à 20 h 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Eddie MARCOS, Président.
Date de convocation du Conseil d'Administration : 11 août 2026

PRESENTS :

Eddie MARCOS, Gloria BOUYSSOU, Anne-Marie OUMEDJKANE, Marie-Laure BOURGES, Daniel CHASSAIN, Emma BLONDEL, Sophie MAITRE, Yvette DESBORDES, Jacques FAUGERON, Stéphane RAYNAUD.

EXCUSEE :

Christine PASQUET.

SECRETAIRE : Emma BLONDEL

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026.046 du 21 mai 2026 fixant le nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du CCAS ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026.047 du 21 mai 2026 portant élection des administrateurs élus ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2026.106 du 6 juillet 2026 portant nomination de cinq administrateurs ;

Considérant que le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est composé, en nombre égal de membres élus par le conseil municipal en son sein et de membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ;

Considérant que le Maire est Président de droit du Centre Communal d'Action Sociale ;

Au vu des éléments précités, le Président a déclaré le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale officiellement installé ;

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil d'Administration :

- PREND ACTE

- de l'installation du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.
- de la composition du Conseil d'administration telle qu'elle résulte des délibérations du Conseil municipal et de l'arrêté de nomination du Maire.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 2 septembre 2026,

Le Président,



Eddie MARCOS